

 <p>322, 8627, 91^e rue Edmonton AB T6C 3N1 téléphone : 780 468-6440 télécopieur : 780 440-1631</p>	Référence : I-9070	Page 1
	Catégorie : SERVICES AUX ÉLÈVES Objet : PRIX DE L'AMBASSADEUR	
Référence(s) juridique(s) :		
Autre(s) référence(s) :		
Adoptée en 1^{ère} lecture : 21 juin 2011 Adoptée en 2^e lecture : 23 août 2011 Adoptée en 3^e lecture : 20 septembre 2011		

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire remettra annuellement le Prix de l'Ambassadeur du Conseil scolaire Centre-Nord sous forme de bourse en argent (liquide) à des finissants de la 12^e année qui rencontrent les critères de la bourse.

DIRECTIVES

1. La bourse sera remise annuellement à des élèves finissants de la 12^e année qui fréquente une école du Conseil. Tous les élèves qui rencontrent les critères de la bourse y sont admissibles.
2. La valeur et l'allocation de la bourse se fera comme suit :
 - une bourse de 500\$ à un élève fréquentant une école de 1 à 19 finissants;
 - deux bourses de 500\$ à une fille et à un garçon à des élèves fréquentant une école de 20 finissants ou plus.
3. Le requérant doit soumettre en écrit une lettre à la direction d'école trois semaines avant la fête des finissants. Dans sa lettre, le requérant doit se décrire, énoncer ses intentions d'études, de travail et/ou de carrière future.
4. Les candidats éligibles au Prix doivent consentir à un entretien avec le Comité de sélection de l'école qui fera la sélection finale. Les questions d'entretien sont laissées à la direction de chaque école.
5. Le Comité de sélection au niveau de l'école sera composé ainsi :
 - la direction de l'école ou un désigné;
 - un membre du personnel du secondaire 2^e cycle;
 - un élève de la 10^e ou 11^e année.
6. Un membre du Conseil ou désigné annoncera le gagnant et présentera le Prix de l'Ambassadeur à une cérémonie appropriée, de préférence lors de la collation des grades ou la fête des finissants.